

## BTSA Aménagements paysagers



Filière :Paysage - Forêt

Niveau :BTSA

Voies de formation au sein du réseau :

Formation initiale scolaire

Apprentissage

Formation continue

### Description de la formation

Ce BTSA forme à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation.

Ce diplôme forme des salariés expérimentés, amenés à participer ou conduire les travaux d'aménagements paysagers et leur entretien.

Les activités nécessitent des connaissances et des compétences techniques élevées dans le domaine des aménagements extérieurs, en particulier dans le champ du végétal.

Il est garant de la qualité de finition des travaux spécifiques aux aménagements paysagers : de leur insertion et de leur esthétique, et d'une finition aussi irréprochable que possible.

Le salarié dispose d'une grande autonomie pour exercer sa mission, en fonction de la taille de l'entreprise ou du service employeur et à la complexité de l'aménagement.

Il encadre une ou plusieurs équipes. A ce titre, il est responsable de l'application des règles et des normes de sécurité au niveau des personnes et des biens.

Il représente l'entreprise au regard des tiers (clients et usagers, fournisseurs, partenaires...).

## Compétences visées

- Maîtriser parfaitement les connaissances théoriques et pratiques en aménagements paysagers
- Faire preuve de créativité et de rigueur
- Connaître les végétaux
- Respecter les règles de sécurité et d'hygiène
- Maîtriser les techniques utiles à l'étude paysagère
- Appliquer des démarches écoresponsable
- Être force de proposition et prendre des décisions
- Maîtriser les techniques de gestion financière et d'encadrement

## Débouchés métiers

L'emploi salarié du secteur de l'aménagement paysager se répartit de façon équivalente entre les entreprises du secteur et les collectivités territoriales (secteur public).

Ex: chef de chantier, agent de maîtrise, conducteur de travaux espaces verts, responsable de travaux espaces verts.

Sous réserve d'expérience professionnelle ou de formation complémentaire, le technicien supérieur en aménagements paysagers peut évoluer vers la création de sa propre entreprise ou vers d'autres secteurs d'activités comme celui du BTP.

## Poursuite d'études

A l'issue de la formation les étudiants peuvent soit entrer dans la vie active, soit poursuivre leurs études en école d'ingénieur ou à l'université. Le lycée dans le cadre de partenariats participe aux formations supérieures proposées par les établissements d'enseignement supérieurs angevins.

- Certificat de Spécialisation
- Licence professionnelle
- Master
- Diplômes au sein des écoles supérieures

## Modalités

alternance ou continue - sur 1 ou 2 ans

## Lieux de formation

## Formation scolaire

**Lycée Angers Le Fresne**

Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole

Adresse postale :BP 43627 – 49036 Angers cedex 1

Adresse GPS :38, chemin du Fresne – 49 130 Sainte Gemmes sur Loire

02 41 68 60 00

legta.angers@educagri.fr

**Lycée Jules Rieffel**

Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel

5 rue de la Syonnière

44817 Saint-Herblain

02 40 94 99 30

lycee-rieffel@nantes-terre-atlantique.fr

## Apprentissage

**CFA Nantes Terre Atlantique - Site Nantes (44)**

Centre de Formation d'Apprentis

Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnière

44817 Saint-Herblain

02 40 94 99 30

cfa@nantes-terre-atlantique.fr

**CFAA 49 - Site Angers Le Fresne**

Centre de Formation d'Apprentis

Adresse postale : BP 43627 – 49036 Angers cedex 1

Adresse GPS :38, chemin du Fresne – 49 130 Sainte Gemmes sur Loire

02 41 68 60 03

cfppa.angers@educagri.fr

## Formation continue

### **CFPPA Angers Le Fresne**

Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricoles

Adresse postale :BP 43627 – 49036 Angers cedex 1

Adresse GPS :38, chemin du Fresne – 49 130 Sainte Gemmes sur Loire

02 41 68 60 03

cfppa.angers@educagri.fr